

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 24 avril 2013, à 17 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Raymond DION, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Patrick PAQUET
Ginette PICARD-LAVOIE
Christiane BOIS
Myriam RÉGNIER
Yvan BOURDEAU

Est absent : François PICARD

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M^e Josée PERRON, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 13-48

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mars 2013

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 13-49

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du RTC tenue le 27 mars 2013, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Planification

4. Amélioration des services – automne 2013

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 13-50

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'autoriser l'amélioration des services proposés et :

- *de créer des parcours eXpress, série 500, savoir : les parcours 530, 536, 537, 538, 550, 555, 558, 572, 574, 577, 580, 581, 582 et 584;*

- d'abolir le parcours 390, remplacé par le 580;
- de modifier des parcours eXpress, série 300, savoir : les parcours 315, 330, 336, 337, 338, 350, 355, 358, 372, 374, 377, 380, 381, 382 et 384;
- de modifier le tracé du parcours Couche-tard, parcours 87;
- de modifier des parcours desservant le Cégep Garneau, savoir les parcours 93, 94 et 95;
- de modifier des parcours desservant l'Université Laval, savoir les parcours 79 et 87;

le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 4 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 17 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

5. Modification des services – automne 2013

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 13-51

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu :

- de modifier les parcours 16, 52, 54, 58, 65, 92, 133, 290 et 295;
- d'apporter la modification opérationnelle du tracé des parcours Couche-tard suivants : 31 / 801, 50 / 800;
- de renuméroter le service Couche-tard en série 900;

le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 5 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 17 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

Services administratifs

6. Autorisation de contingences – Nomade temps réel

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 12-7, du 25 janvier 2012, le conseil d'administration du RTC attribuait le contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information aux voyageurs (SAEIV) (aujourd'hui appelé « Nomade temps réel ») à Inéo Systrans, seul soumissionnaire conforme et qualifié, pour une somme de 13 320 980,31 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

Résolution 13-52

Sur proposition de Mme Ginette Picard-Lavoie, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu d'autoriser des contingences de projet pour un montant maximal de 2 664 000 \$ dans le cadre du contrat attribué par la résolution n° 12-7, en date du 25 janvier 2012, soit 20 % de la valeur du contrat, les sommes requises étant disponibles au règlement d'emprunt n° 216.

Adoptée à l'unanimité

7. **Attribution de contrat – services professionnels en ingénierie pour le projet de ventilation et d'économie d'énergie**

Résolution 13-53

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'attribuer le contrat de services professionnels en ingénierie pour le projet de ventilation et d'économie d'énergie au centre administratif du RTC à **LGT**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant n'excédant pas 120 972,50 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18210 et aux règlements d'emprunt n^{os} 263(5563)(5564) et 279(5524)(5525).

Adoptée à l'unanimité

8. **Attribution de contrat – Microsoft Entreprise – acquisition de licences et de programmes de maintenance**

Résolution 13-54

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu d'attribuer le contrat Microsoft Entreprise pour l'acquisition de licences et de programmes de maintenance à **Technologie Metafore inc.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant n'excédant pas 508 493,64 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-20-25-250-810-76770 et 1-00-00-000-180-18460 et aux règlements d'emprunt n^{os} 238(4005) et 264(4030).

Adoptée à l'unanimité

9. **Attribution de contrat – remplacement des portes de garage et des rideaux d'air au centre administratif**

Résolution 13-55

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer le contrat pour le remplacement des portes de garage et des rideaux d'air au centre administratif du RTC à **Réfrigération Noël inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 287 569,43 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18210 et aux règlements d'emprunt n^{os} 246(5534) et 262(5534).

Adoptée à l'unanimité

10. **Renouvellement de contrat – fourniture de pièces de transmission de marque ZF**

CONSIDÉRANT que par sa résolution n^o 11-33, du 23 février 2011, le conseil d'administration du RTC autorisait la signature de la convention cadre pour divers achats regroupés de pièces et fournitures pour autobus urbains 2011, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant, entre les sociétés de transport membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ);

CONSIDÉRANT le mandat confié au RTC par cette convention cadre;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT que par sa résolution n^o 11-57, du 27 avril 2011, le conseil d'administration du RTC attribuait les contrats pour la fourniture des pièces de transmission de marque ZF, pour une période de vingt-quatre (24) mois débutant le 1^{er} mai 2011, avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois, aux soumissionnaires Tarten Equipment, Prévost Parts, CBM NA, le contrat respectif de chacun étant attribué pour la fourniture des pièces pour lesquelles son prix unitaire est le plus bas, les quantités étant variables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

Résolution 13-56

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois prévue au contrat attribué par la résolution n° 11-57, du 27 avril 2011, aux prix indiqués au bordereau de prix, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-150-15110.

Adoptée à l'unanimité

11. Règlement d'emprunt n° 296 – concernant l'achat d'équipements et le développement du système de vente et perception OPUS

CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition d'équipements et de développement du système de vente et perception a été retenu au plan triennal d'immobilisations du Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour les années 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le RTC d'assurer la pérennité du système OPUS mis en place en 2008;

Résolution 13-57

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu d'adopter le Règlement n° 296 autorisant des dépenses et un emprunt de 672 000 \$ concernant l'achat d'équipements et le développement du système vente et perception (OPUS) existant, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 11 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12. Divers

A) Parcours 16

CONSIDÉRANT la demande reçue par la secrétaire générale du RTC, en date du 10 avril 2013, et la pétition qui y était jointe :

Résolution 13-58

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Boudeau, il est résolu de prendre acte de la pétition déposée et confirmer l'inscription au point 12 A) de l'ordre du jour de l'assemblée le sujet suivant « Parcours 16 », et ce, conformément à l'article 31 de la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

13. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

14. Levée de l'assemblée

Résolution 13-59

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Raymond Dion, président

Josée Perron, secrétaire générale